

PARIS (MPE-Média) – En janvier 2015, le climat des affaires en France est plutôt stable, note l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) dans un rapport récent. Le pétrole a chuté de 19,7% en décembre 2014 mais vient de remonter de 2,1% à l'annonce du décès du Roi Abdullah d'Arabie Saoudite à 49,44 dollar/baril de Brent.

Le cours de l'Euro vient d'atteindre ce 23 janvier son point le plus bas sur onze ans, à 1,13 dollar/euro. L'or est redescendu de 4 dollars à 1.297\$/l'once peu après l'annonce ces derniers jours du programme de rachats de dettes publiques à la hauteur de 60 milliards d'euros/mois par le Président de la Banque Centrale Européenne Mario Draghi.

L'annonce ce vendredi du décès du Roi Abdullah d'Arabie Saoudite a provoqué une petite remontée du cours du baril de pétrole de 2,1% à 49,44\$/b. de Brent suite à des rumeurs spéculatives sur la perspective d'un changement de leadership saoudien au sein de l'OPEP, ce dont doutent nombre d'analystes.

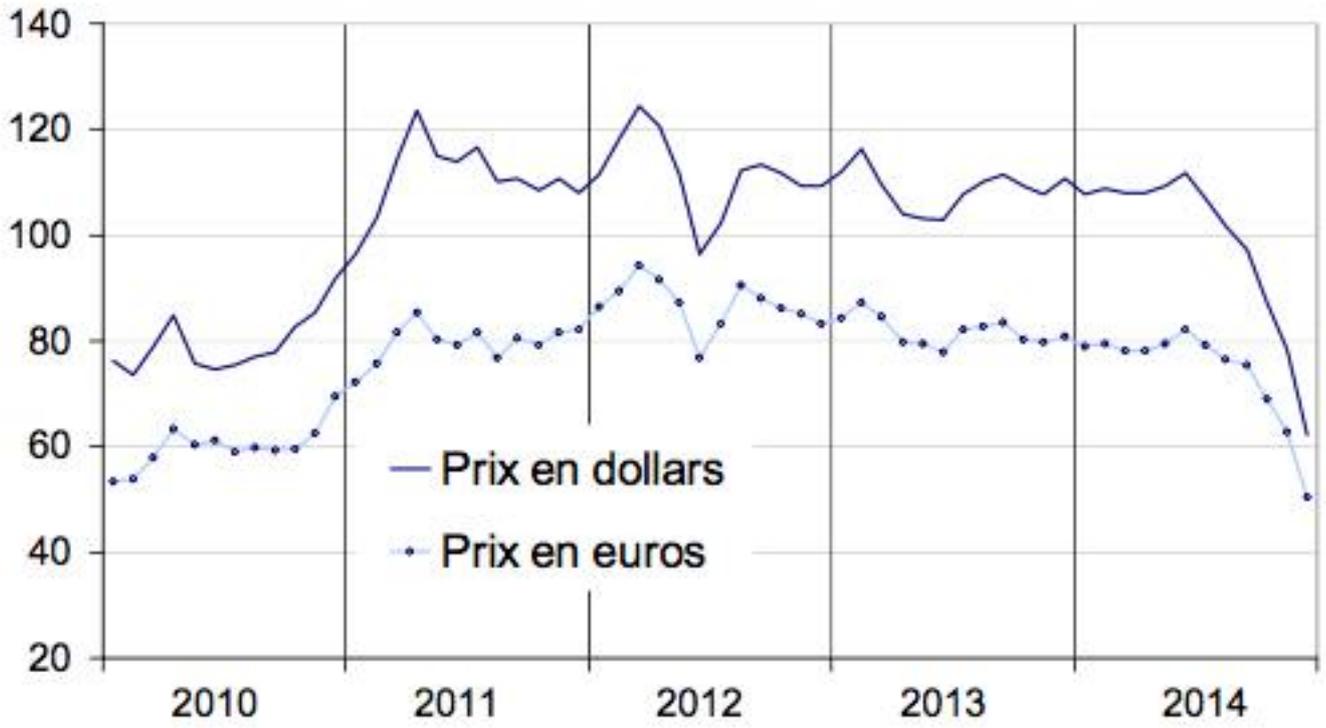
Le climat des affaires est toutefois stable en janvier, annonce l'INSEE dans une note en date du 23 janvier

En janvier 2015, l'indicateur du climat des affaires en France, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité, reste à son niveau (94) de novembre et décembre, inférieur à son niveau moyen de long terme (100), note l'INSEE pour qui le climat est stable en France dans l'industrie et les services, le bâtiment perd un point et le commerce de gros en perd deux. Seul le commerce de détail progresse (+8 points). L'indicateur de retournement reste en zone favorable

L'indicateur de retournement pour l'ensemble des secteurs reste dans la zone favorable, ajoute l'INSEE.

Prix du pétrole (Brent)

prix par baril



Source : Insee

Écrit par administrateur didier

Matières premières importées (ensemble, hors énergie)

indice base 100 en 2000



Source : Insee

~~Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (art. 10) et de la loi n° 2016-403 du 29 mars 2016 (art. 1)~~

